

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 07/05/2021

Reçu en préfecture le 07/05/2021

ID: 033-200070092-20210504-2021_05_082-DE

SÉANCE DU 4 MAI 2021

2021-05-082 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Paquerette PEYRIDIEUX, Jean-Jacques TALLET, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Sébastien LABORDE, Jean-Luc DARQUEST, Marie-Sophie BERNADEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN, François TOSI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Laurent DE LAUNAY pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Laura RAMOS pouvoir à Patrick MERCIER, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITIO

Envoyé en préfecture le 07/05/2021

Reçu en préfecture le 07/05/2021

Affiché le ID : 033-200070092-20210504-2021_05_082-DE

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE COMPLÉME DE MISE EN CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS PRIVE

COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LIBOURNE - ANNÉE 2021

Sur proposition de Monsieur Laurent KERMABON, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement, de l'environnement, et de la transition écologique ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la décision 2020/3510 du 04 Novembre 2020 de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne relative à l'attribution des aides financières à la CALI au titre de l'opération groupée de réhabilitation des branchements particuliers en domaine privé de Libourne présentés à la commission de 2020. Cette aide financière est de 50% du montant hors taxe du devis des travaux pour 96 dossiers présentés ;

Vu la délibération 19-12-289 de la Ville de Libourne en date du 12 Décembre 2019 octroyant une participation financière aux propriétaires de logements de Libourne, pour les travaux de mise en conformité des raccordements privatifs au réseau d'assainissement collectif;

Vu la délibération du 30 Septembre 2020 du Conseil Communautaire de la CALI fixant le calendrier de principe pour la mise en conformité du système d'assainissement collectif de la ville de Libourne.

Considérant que la CALI mène une politique sociale visant à accorder des aides aux familles en corrélation avec leurs ressources du foyer ;

Considérant que cette aide représente en moyenne 200€ pour un demandeur éligible, ce coup de pouce financier est un levier supplémentaire à la mise conformité des branchements privés d'assainissement parfois très coûteuse (3 500€ HT en moyenne).

La CALI s'engage à poursuivre le dispositif d'aide complémentaire instauré par la ville de Libourne depuis 2009 pour la mise aux normes des branchements privés d'assainissement. Il pourra se cumuler aux autres aides disponibles dont celles de l'Agence de l'Eau. Son montant sera plafonné à 1000€ par demandeur.

Cette aide est délivrée sur transmission : du rapport de contre-visite de l'installation CONFORME, des factures acquittées et du RIB.

Le quotient familial sera délivré sur demande du propriétaire auprès du service *Espace Familles*. Il est calculé sur la base de l'avis d'imposition n-1 (n étant l'année des factures acquittées des travaux). Le quotient familial s'applique du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de l'année n.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de valider le tableau ci -dessous :

Quotient familial (QF)	% d'aide de la CALI sur le territoire de Libourne calculée sur le montant HT des travaux réalisés
QF inférieur ou égal à 457 €	20%
QF supérieur à 457 € et inférieur ou égal à 914 €	10%
QF supérieur à 914 € et inférieur ou égal à 1372 €	5%
QF supérieur à 1372 €	Pas d'aide

Envoyé en préfecture le 07/05/2021

Reçu en préfecture le 07/05/2021

ID: 033-200070092-20210504-2021_05_082-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne

7 mai 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 07/05/2021 Reçu en préfecture le 07/05/2021

Affiché le

ID: 033-200070092-20210504-2021_05_082-DE

SLOW



EXTRAIT DU REGISTRE DES I DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 07/05/2021 Reçu en préfecture le 07/05/2021 Affiché le

ID: 033-200070092-20210504-2021_05_083-DE

SÉANCE DU 4 MAI 2021

2021-05-083 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 28 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean-Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Paquerette PEYRIDIEUX, Jean-Jacques TALLET, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents:

Sébastien LABORDE, Jean-Luc DARQUEST, Marie-Sophie BERNADEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN, François TOSI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Laurent DE LAUNAY pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Laura RAMOS pouvoir à Patrick MERCIER, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Michel VACHER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE GARONNE POUR L'OPÉRATION GROUPÉE DE RÉHABILITÉ

Envoyé en préfecture le 07/05/2021 Reçu en préfecture le 07/05/2021 Affiché le ID : 033-200070092-20210504-2021_05_083-DE

BRANCHEMENTS PRIVÉS D'ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2021

Sur proposition de Monsieur Laurent KERMABON, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement, de l'environnement, et de la transition écologique ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la Directive Eaux Résiduaires Urbaines du 21 Mai 1991;

Vu le Code de l'Environnement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions des articles L1331-1 à L1331-10 du Code de la Santé Publique concernant le raccordement des eaux usées domestiques au réseau public ;

Vu l'arrêté du 21 Juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non-collectifs, à l'exception des installations d'assainissement non-collectifs recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2kg/j de DB05;

Vu la délibération du 1^{er} Avril 2017 du Conseil Municipal de Libourne portant engagement sur la mise en conformité du système de collecte et de traitement d'assainissement de la ville de Libourne ;

Vu la délibération du 21 Septembre 2020 du Conseil Communautaire de la CALI portant demande de participation financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'opération groupée de réhabilitation des branchements privés d'assainissement au titre de l'année 2020 ;

Vu la délibération du 30 Septembre 2020 du Conseil Communautaire de la CALI fixant le calendrier de principe pour la mise en conformité du système d'assainissement collectif de la ville de Libourne ;

Depuis 2012, la Ville de Libourne déploie un programme pluriannuel de mise en conformité du système d'assainissement dans l'objectif de répondre aux obligations réglementaires de la Directive Européenne « Eaux Résiduaires Urbaines ».

Sur la base d'une reconnaissance patrimoniale, le schéma directeur d'assainissement de 2013 a permis d'accélérer les investissements pour la réalisation des travaux adaptés. Il fut également décider de coupler ces travaux en domaine public avec des réhabilitations chez les particuliers visant à supprimer les erreurs de branchement entre les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Dès 2016, un accord-cadre triennal avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a permis d'aider financièrement les administrés dans leurs travaux.

Dans le cadre de son 11^{ème} programme de financement, l'Agence de l'Eau offre l'opportunité à la CALI de poursuivre ce partenariat financier engagé par la ville de Libourne sur son territoire et d'organiser une nouvelle commission d'aides pour l'année 2021, à l'instar de 2020.

Depuis 2011, la vaste campagne de diagnostics des branchements privés se poursuit : sur les 11 567 branchements privés, 7 525 ont été contrôlés dont 75% sont désormais conformes.

Le déploiement des programmes de subvention est un levier indispensable pour inciter les propriétaires à la mise aux normes. Entre 2014 et 2020, 579 propriétaires ont pu réaliser leurs travaux d'un montant global de 2 070 583 € HT.

Pour la commission 2021, La CALI présente 87 dossiers et sollicite auprès de l'Agence de l'Eau :

- 170 394 € d'aides aux particuliers procédant à leur mise en conformité (représentant 50% du montant hors taxes des travaux éligibles);
- 17 400 € d'aides à la collectivité au titre des missions d'animation de l'opération (200 euros par dossier présenté) ;

Envoyé en préfecture le 07/05/2021

Reçu en préfecture le 07/05/2021

Affiché le

ID: 033-200070092-20210504-2021_05_083-DE

Après en avoir délibéré, Et à l'**unanimité** (**64** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président à

- procéder à la demande officielle de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre de l'année 2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne 7 mai 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON

Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 07/05/2021

Reçu en préfecture le 07/05/2021

Affiché le

ID: 033-200070092-20210504-2021_05_083-DE

SLOW